

DST/URBANISME POLICE GENERALE DU MAIRE 6.1.3

DESTINATAIRE : Mme PUGGIONI Julia et M. ANTONETTI Pierre

Domicilié : 16, avenue de Bonaventure, Résidence l'Oliverale – 84000 AVIGNON

Pour : définition d'un point d'accès numérique à une construction

Adresse du terrain : chemin du Bois Marron

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Mme PUGGIONI Julia et M. ANTONETTI Pierre VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 21 A0084 M01, délivré favorable en date du 1^{er} juin 2022, au bénéfice de Mme PUGGIONI Julia et M. ANTONETTI Pierre,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

DH 172, 178 et 181	Chemin du Bois Marron	206
Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie

Fait à Sorgues, le 06/01/2023

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Bertrand COMBES

DE R.F. CEUES

Le Maire,

Thierry LAGNEAU

<u>Droit de reçours :</u> la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel: Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.